



Assises des déchets

23 / 24 SEPTEMBRE 2015
CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES



Déchets du BTP : de nouvelles dynamiques territoriales

Hier oubliés, les déchets du BTP sont enfin largement pris en compte par les pouvoirs publics. Mais si une démarche collective est engagée, avec de réelles dynamiques territoriales, de nombreux freins existent encore.

La conférence environnementale de septembre 2013 a érigé l'économie circulaire comme un axe de développement majeur, à l'échelle de la société et de l'enjeu de la transition énergétique.

La problématique d'une meilleure gestion de nos ressources est apparue comme prééminente, et le recyclage des déchets comme une solution pérenne.

« Les déchets du bâtiment et des travaux publics, jusqu'alors oubliés par les pouvoirs publics, ont été enfin pris en considération, et ont fait l'objet, comme les autres, d'objectifs de valorisation à moyen terme », se félicite Erwan Le Meur, directeur délégué de Paprec Group.



© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLETR

Des progrès à mesurer

Le plan déchet 2020 et le projet de loi pour la transition énergétique ambitionnent ainsi un taux de valorisation de l'ordre de 70 % en 2020 pour les déchets du BTP... ce qui constitue simplement une transposition de l'objectif européen datant de 2008. Les acteurs du secteur travaillent aujourd'hui ensemble (plan industriel, Comité d'Orientation Stratégique des Eco-Industries) pour que le taux de valorisation (aujourd'hui certainement autour de 40 %) augmente rapidement vers les objectifs fixés. **« Aux Assises*, nous mesurerons le chemin déjà parcouru et évaluerons ce qu'il reste à faire pour améliorer les taux de recyclage et la réutilisation des matières premières issues du recyclage**, reprend Erwan Le Meur. **Les débats porteront notamment sur l'impulsion donnée par la directive cadre déchet 2008**

de l'Union Européenne, et prolongée par le projet de loi pour la transition énergétique et l'arrêté ministériel sur les Installations de Stockage de Déchets Inertes de décembre 2014 ». L'implication des pouvoirs publics au niveau national se retrouve à l'échelle locale, au travers notamment des plans départementaux de gestion des déchets du BTP, et sur les futurs plans régionaux avec comme exemple le PREDEC en Ile de France.

Des freins à desserrer

« Si la démarche collective est bien engagée, de nombreux freins empêchent toujours le développement de la filière, notamment l'implication des donneurs d'ordre dans la réutilisation de matières premières issues du recyclage, qui malgré des bonnes pratiques à diffuser, n'est pas encore suffisante pour permettre à la filière d'atteindre l'objectif fixé par les pouvoirs publics en 2020, conclut Erwan Le Meur. L'atelier n°9 des Assises sera donc à nouveau l'occasion de réunir producteurs de matériaux de construction, distributeurs, entreprises de construction, maîtres d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et entreprises de recyclage pour imaginer l'économie circulaire de demain ».

L'Atelier n°9 des Assises des déchets (mercredi 23 septembre à 16h30) est intitulé : [Quelle nouvelle dynamique territoriale pour les déchets du BTP ?](#)

Inscrivez vous aux 13e Assises des Déchets

<http://www.assises-dechets.org/fr/assises-2015/inscriptions>